

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

5 octobre 2015

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2015 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2015-10-0201

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0202

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Margot Perreault d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-10-0203

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2015 à 20 heures

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2015 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2015-10-0204

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de septembre 2015 au montant de 123 584,54 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de septembre 2015, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	108 675,97 \$
Responsable de voirie	6 754,30 \$
Coordonnateur des services techniques.....	3 133,87 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2015 au montant de 117 164,38 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Finalisation des travaux de l'abri à abrasifs
- Asphalte chaude
- Début confection abrasif
- Nivelage des rangs
- Pose de panneaux de signalisation
- Réparation des bris mécaniques
- Réparation d'accotements
- Formation APSAM Espaces clos

Administration :

- Préparation de la demande de lecture des compteurs d'eau - Audet
- Suivi du dossier des défibrillateurs
- Test, achat, installation logiciel de partage de tâches et calendriers
- Régulation d'écritures comptables
- Préparation de la nouvelle signalisation de Rose-Henri et Estelle
- Envoi des états de compte – taxes municipales
- Formation sur la prévention des accidents en milieu de travail
- Envoi de dossier à la cour municipale
- Formation Pauline Côté
- Aide à la préparation de la fête des bénévoles, nouveaux arrivants, nouvelles naissances
- Mise à jour des règlements d'urbanisme
- Entrevues de recrutement de voirie, embauche et accueil du nouvel employé de voirie
- Dossier Côte Gagnon (conférence de presse, réunion de chantier, suivis et contacts divers avec firmes d'ingénieurs et entrepreneur)
- Pavage principale (modifications aux contrats).
- Rencontres et contacts divers Ministère Environnement pour dossier de sablière, ainsi que rencontres de propriétaires;
- Rencontres avec divers prestataires de services (patinoire, pelouses, entretien ménager, etc...)
- Rencontre Comité de Sécurité publique SSI de Rivière-de-Loup;
- Contacts avec firme d'avocats pour litiges et validations réglementaires;

Services techniques et urbanisme:

- Appui à la voirie pour le pavage et les travaux d'excavation et de drainage;
- Avancement du dossier fuites réseau Village
- Dossiers d'urbanisme (beaucoup de plaintes de voisinage, et litiges)
- Commande et installation d'une nouvelle pompe doseuse

Développement

Pas de rapport ce mois ci.

Loisirs :

Corporation des loisirs et fête du travail :

- Réunion du comité des Loisirs et rédaction du procès-verbal;
- Demande de financement URLS pour semaine de relâche 2016;
- Demande de collaboration à la Commission scolaire pour semaine de relâche;
- Préparation pour l'activité d'halloween
- Demande de financement annuelle Tourbières Berger

Fête du travail :

- Suivis, coordination, rédaction du rapport d'activité et publication des photos;

Autres :

- Suivis divers (activité bénévoles, cahier de charges patinoire, leçons de hockey et de patinage)
- Publicité du coffre à bouger

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2015-10-0205

7.1 Choix du soumissionnaire pour la location d'un conteneur pour les gros rebuts

Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en situation de conflit d'intérêts et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

ATTENDU que des demandes de soumissions ont été adressées à divers fournisseurs pour la location d'un conteneur pour la cueillette des gros rebuts;

ATTENDU les résultats des offres faites à la Municipalité représentés dans le tableau suivant (prix avant taxes) :

Fournisseur	Volume	Prix du transport (avant taxes)	Livraison du conteneur
Conteneurs KRT inc.	40 verges cubes	200 \$ par voyage + 5\$ de location par jour	Inclus
Les Entreprises Perreault Gagné inc.	40 verges cubes	145 \$ par voyage Location gratuite	Inclus
Gaudreau Environnement inc.	40 verges cubes	195\$ par voyage+ 3\$ de location par jour après 7 jours	75 \$ pour la première livraison

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Simon Pelletier de louer un conteneur de « Les Entreprises Perreault Gagné inc. » pour les rebuts volumineux et de le mettre à la disposition des citoyens du 9 octobre au 18 octobre

2015 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants

2015-10-0206

7.2 Renouvellement de l'entente pour l'entretien des gazons municipaux

Note : Margot Perreault, conseillère, informe les élus qu'elle est en apparence de situation de conflit d'intérêts et qu'elle se retire de la discussion et de la décision, compte tenu son lien de parenté avec un des soumissionnaires.

ATTENDU QUE le contrat pour l'entretien des gazons municipaux vient à échéance le 30 septembre 2015 au montant de 1725 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste a reçu une offre de renouvellement sur 1 an de la part du prestataire de services actuel selon les conditions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant de l'offre	Durée de validité
Gilles Couillard	1800 \$	30 septembre 2016

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

D'accepter la soumission de M. Gilles Couillard au montant de 1800 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants

2015-10-0207

7.3 Entretien et surveillance de la patinoire pour l'hiver 2015-2016

ATTENDU QUE la municipalité désire pourvoir à l'opération, la surveillance et l'entretien de la patinoire et du local du Centre récréatif Guillaume Bastille pour la période d'ouverture au public allant du 18 décembre 2015 au 12 mars 2016 inclusivement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) offre de la part de Jeannette Michaud de Saint-Modeste au montant de 9620 \$ taxes incluses pour l'ensemble de la période précitée (à comparer au montant de 9360 \$ pour l'année dernière);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond d'accepter l'offre de services de Madame Jeannette Michaud au montant de 9620 \$ et pour la période précitée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0208

7.4 Dotation à la réserve financière à des fins de voirie municipale

CONSIDÉRANT QUE par la résolution N° 2010-10-0210, la Municipalité créait, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière aux fins de son service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constitué, au profit de l'ensemble de son territoire, une telle réserve financière pour financer les dépenses de réfection et d'entretien de son réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault :

QUE le conseil dote la réserve financière à des fins de voirie d'une somme de 10 000 \$ provenant du fonds général de fonctionnement, le tout tel que prévu au budget de l'exercice financier 2015;

QUE le conseil dote la réserve financière à des fins de voirie d'un montant de 10 000 \$ et la réserve financière pour infrastructures communautaires et de loisirs d'un montant de 6 378,69 \$, soit un total de 16 378,69 \$ provenant de l'excédant accumulé affecté non utilisé suite aux travaux de construction de l'abri à abrasifs;

QUE les sommes affectées à la réserve financière en vertu de la présente résolution seront placées conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-0209

7.5 Quote-part 2016 pour le Transport «Vas-Y» volet adapté

ATTENDU le projet de loi n°56 modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, entré en vigueur le 17 décembre 2004, et les nouvelles responsabilités municipales en découlant à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU que les prévisions budgétaires du **Transport Vas-Y** Volet adapté nous ont été communiquées pour l'année 2016 faisant ainsi passer la quote-part de 2330 \$ (en 2015) à 2494 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Simon Pelletier, d'adhérer au service de Transport adapté, pour l'année 2016 au coût de 2494 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-0210

7.6 Approbation des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2016

ATTENDU QUE par avis public en date du 30 septembre 2015, la Ville de Rivière-du-Loup publiait la liste des tarifs applicables au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste utilise les services de la Ville de Rivière-du-Loup en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'approuver la tarification du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2016;
- D'expédier une copie de la présente résolution au greffier de la Ville de Rivière-du-Loup;

Une copie de l'avis public des tarifs d'enfouissement technique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est annexée sous le N° **2015-10-01.1**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0211

7.7 Embauche de personnel de voirie

ATTENDU QUE le personnel de voirie doit être complété pour tenir compte des besoins en voirie autant l'hiver que l'été;

ATTENDU QU'une offre d'emploi d'assistant à la voirie et aux infrastructures municipales est parue dans l'Info-Dimanche et le site d'Emploi-Québec;

ATTENDU QUE les candidatures retenues n'ont pas permis de pourvoir le poste susmentionné;

ATTENDU QU'il convient de combler un poste en prévision de l'arrivée de la période hivernale;

ATTENDU QUE parmi les candidats rencontrés, le Comité de Voirie recommande l'embauche de M. Sébastien Michaud en qualité de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver en surnuméraire pour une période déterminée se terminant le 30 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

Le conseil entérine l'engagement de Monsieur Sébastien Michaud en qualité de conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver en surnuméraire pour une période déterminée se terminant le 30 avril 2016 aux conditions telles que décrites dans la correspondance de confirmation d'engagement transmise à Monsieur Sébastien Michaud datée du 15 septembre 2015 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une rencontre préparatoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-0212

7.8 Ouverture de comptes – Pompiers de Saint-Modeste

ATTENDU QUE les pompiers de Saint-Modeste désirent détenir un compte bancaire attitré afin de pouvoir déposer les recettes, dons et autres revenus tirés de leurs activités de financement et de collecte;

ATTENDU qu'afin d'éviter des frais de fonctionnement d'un compte courant, il conviendrait que la Municipalité de Saint-Modeste mets à

disposition un compte courant pour les besoins des pompiers tels que précédemment mentionnés;

ATTENDU que le Municipalité de Saint-Modeste possède un folio non utilisé provenant de l'ancien comptoir postal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond que la Municipalité de Saint-Modeste accepte de mettre à disposition des pompiers de Saint-Modeste le folio 0151746 ouvert auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray;

QUE ce compte sera intitulé « Service de sécurité incendie de Saint-Modeste »;

QUE ledit compte fonctionnera à deux signatures, lesquels seront désignés parmi les pompiers;

QUE ce compte ne sera pas accessible par voie électronique par les signataires mais que la municipalité s'engage à fournir aux signataires désignés toutes les informations nécessaires à la bonne gestion dudit compte;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-10-0213 **7.9 Demande de citoyens - installation de lampes de rue**

ATTENDU QUE des citoyens propriétaires du 180, Route de la Station ont déposé une demande pour réclamer l'installation de lumières de rues dans la Route de la Station;

ATTENDU QUE certains citoyens ne souhaiteraient peut être pas de lampes de rues dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE la Municipalité demande aux citoyens de réaliser un sondage avec recueil de signatures et N° civiques afin de vérifier la pertinence d'installer des lampes de rues dans le secteur concerné;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0214 **7.10 Demande de participation à un colloque en gestion des ressources humaines**

ATTENDU l'organisation par les organismes socio-économiques et d'éducation de la MRC d'un colloque en gestion des ressources humaines durant lequel seront dispensées diverses formations en GRH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Simon Pelletier :

QUE la municipalité de St-Modeste inscrive M. Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que M. Antoine Beaulieu au colloque en gestion des ressources humaines qui se tiendra le mercredi 21 octobre à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup et prenne

à sa charge tous les frais inhérents à cette formation, notamment les frais d'inscription de 115\$ pour le premier participant et 100 \$ pour le deuxième.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0215 7.11 Demande de citoyens – Retour de bacs bruns

ATTENDU la demande reçue de la part de Madame Julie Rioux, propriétaire d'un immeuble de 2 logements sis au 2, Rue Audet à l'effet qu'elle a reçu 2 bacs bruns et qu'elle n'a l'utilité que d'un seul bac;

ATTENDU l'article 5.2 du règlement 375 mentionnant que « la municipalité fournit un bac brun par résidence unifamiliale et par résidence à logements une seule fois et ce dernier demeure la propriété de la municipalité »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

QUE la Municipalité accepte de rembourser le bac brun supplémentaire au coût d'achat soit un montant de 45\$ taxes incluses;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0216 7.12 Routes municipales – Chemin Têtu

ATTENDU que le Chemin Têtu a fait l'objet d'une remise par la MRC de Rivière-du-Loup aux municipalités de Saint-Épiphane et Saint-Modeste par résolution N°90-124-C de la MRC de Rivière-du-Loup en date du 17 mai 1999;

ATTENDU que par sa résolution N°90-673, le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste acceptait la prise en charge du Chemin Têtu selon la description faite à la résolution 90124-C de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le descriptif du chemin Têtu selon la résolution susmentionnée ne fait pas état de la largeur du chemin cédé;

ATTENDU que des propriétaires privés souhaitent réaliser des travaux d'arpentage dans le secteur du Chemin Têtu, et que l'arpenteur doit connaître la largeur de chemin qui constitue l'emprise municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

QU'en vertu de l'article 3.1.1 du règlement de Lotissement N°143, la Municipalité de Saint-Modeste confirme que la largeur de l'emprise du Chemin Têtu est de 15 mètres;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0217

7.13 Demande de réception provisoire de travaux – Abri à abrasifs

ATTENDU que les travaux de l'abri à abrasifs sont complétés et que l'adjudicataire en demande la réception provisoire;

ATTENDU que l'article 4.2 du document d'appel d'offres précisait les conditions dans lesquelles la réception provisoire pouvait être prononcée;

ATTENDU QUE par sa résolution N°2015-09-0197, la Municipalité de Saint-Modeste refusait la réception provisoire des ouvrages et demandait à l'entreprise « Les industries Permo inc, » de bien vouloir procéder aux travaux rectificatifs;

ATTENDU que l'adjudicataire a réalisé les travaux correctifs le 25 septembre dernier;

ATTENDU qu'un nouveau procès verbal de vérification des ouvrages a été dressé le 28 septembre 2015, lequel ne relève aucune problématique apparente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste accepte le procès verbal de vérification des ouvrages daté du 28 septembre 2015 et annexé à la présente résolution sous le N° 2015-10-01.2 et prononce la réception provisoire des ouvrages tel que prévu à l'article 4.2 du document d'appel d'offres ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0218

7.14 Contrat de services pour l'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume-Bastille et des bâtiments municipaux

ATTENDU QUE par sa résolution N°2011-09-0197, la municipalité acceptait une offre reçue de la part de Mme Julie Rioux pour l'entretien ménager du centre récréatif Guillaume-Bastille;

ATTENDU QUE par sa résolution N°2013-05-0112, la municipalité acceptait une offre reçue de la part de Mme Julie Rioux pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite résilier les 2 contrats susmentionnés auprès de Mme Julie Rioux et qu'elle a fait des démarches pour trouver un nouveau prestataire de services;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la part de M. Carl Lévesque selon les conditions suivantes :

- 62 \$ par semaine avant taxes pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;
- 15,75 \$ de l'heure avant taxes pour l'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume Bastille avec un minimum d'une (1) heure par intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier **QUE** :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- la Municipalité résilie les deux (2) contrats d'entretien ménager de Mme Julie Rioux mentionnés en préambule avec effet immédiat;
- la Municipalité octroie les contrats d'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume Bastille et des bâtiments municipaux à M. Carl Lévesque à compter du 9 octobre 2015 inclusivement selon les conditions mentionnées en préambule;
- la Municipalité spécifie à M. Carl Lévesque que la présente résolution vaudra entente pour une première période se terminant le 31 décembre 2015, renouvelable par période de un (1) an par tacite reconduction à chaque année sous réserve de dénonciation par l'une ou l'autre des parties au plus tard 90 jours avant la date anniversaire fixée au 1er janvier de chaque année;
- Le renouvellement par tacite reconduction ne sera valable que pour une période de 2 ans supplémentaires se terminant le 31 décembre 2017;
- En cas de renouvellement, la municipalité s'engage à indexer le présent contrat au taux de l'IPC, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec à compter de la date anniversaire du 1er janvier de chaque année; il est convenu que l'indice de référence sera celui qui s'appliquera aux employés et élus de la municipalité;
- Que M. Carl Lévesque s'engage à faire réaliser sa prestation de service par un tiers sous sa responsabilité en cas de non disponibilité de ce dernier;
- Que M. Carl Lévesque agira en qualité de travailleur autonome au titre du présent contrat;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0219

7.15 Mandat à firme d'ingénieurs pour études préliminaires – ponceau pépinière

ATTENDU que par sa résolution N° **2015-08-0169**, la Municipalité adressait à la direction de la pépinière de Saint-Modeste une demande officielle et détaillée de réalisation de travaux en commun pour le bénéfice conjoint de nos organisations respectives concernant la réfection d'un ponceau partant du lac de la pépinière et traversant le Rang 2;

ATTENDU qu'afin d'appréhender les coûts reliés aux plans et devis qui seront à la charge de la pépinière gouvernementale, il convient d'abaisser le niveau du lac afin de pouvoir inspecter le barrage du lac;

ATTENDU que les frais reliés à ce travail d'inspection ont été estimés à 2310 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste mandate l'entreprise SNC Lavalin pour la réalisation de l'inspection du barrage de la pépinière du gouvernement au cout avant taxes de 2310 \$;

QUE les dépenses susmentionnées soient assumées par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité;

QUE cette dépense sera refacturée à la pépinière gouvernementale et que la Municipalité mandate M. Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier pour signer toute entente ou contrat relativement à ladite refacturation;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0220

7.16 Mandat à firme pour recherche de fuites – réseau d'aqueduc Village

ATTENDU que depuis cet été, le propriétaire du 325, Rue Principale reçoit une arrivée d'eau chlorée dans son sous-sol;

ATTENDU que des travaux d'excavation puis de recherche de fuites réalisés à l'interne n'ont pas pu déterminer la provenance de cette fuite et qu'il convient de faire appel à une firme spécialisée en la matière;

ATTENDU qu'une offre de services a été reçue de la firme « H2O enviro inc. » pour la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc Village selon les tarifs suivants :

- 100,50 \$ de l'heure pour le travail de recherche
- 380 \$ par mobilisation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste mandate l'entreprise « H2O enviro inc. » pour la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc Village selon les tarifs exposés en préambule;

QUE les dépenses susmentionnées soient assumées par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0221

7.17 Demande de formation en secourisme – Personnel municipal concerné

ATTENDU QUE le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins prévoit que tout employeur ou tout maître d'œuvre doit s'assurer, en tout temps durant les heures de travail, de la présence dans l'établissement ou sur le chantier d'un nombre minimal de secouristes qualifiés;

ATTENDU QUE la CSST a élaboré un programme de formation Secourisme en milieu de travail destiné à tous les employeurs et les travailleurs du Québec;

ATTENDU QUE la formation Secourisme en milieu de travail d'une durée de seize (16) heures prépare les travailleurs à donner les premiers secours selon un plan général d'intervention en situation

d'urgence, en lui fournissant notamment des connaissances sur les problèmes traumatiques et médicaux les plus fréquents en milieu de travail;

ATTENDU QUE la Coopérative des Paramédics du Grand Portage est un organisme accrédité par la CSST pour dispenser la formation susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault :

- ◆ D'autoriser les employés Daniel Martel et Gabriel Olivier-Côté, à participer à la formation en secourisme offerte par la Coopérative des Paramédics du Grand Portage.

La formation est gratuite mais les autres frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0222

7.18 Autorisation de cession de biens mobiliers : équipements de voirie

ATTENDU QUE la municipalité est disposée à se départir de divers biens mobiliers dont elle n'a plus l'utilité entreposés au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Lucien Gendron, de procéder à la vente par appel d'offres à la population par publication au MOT-DESTIN :

- d'une boîte de fibre de verre 6 pieds blanche pour pick-up;
- d'une boîte de fibre de verre 6 pieds bleue marine pour pick-up DODGE Dakota 2004 et suivants;
- d'une pompe incendie pour pièces, marque Rabbit, modèle P509, moteur EP58, 2 temps, 2 cylindres, vilebrequin cassé et flywheel défectueux;
- 4 mags de Dodge Dakota dont 2 sur pneus 235/75R15 encore en bon état et une roue d'acier;
- cylindre de levage de camion
- que la date de fermeture des soumissions soit fixée au vendredi 30 octobre 2015 à 10 heures AM.

Les offres devront être reçues à la municipalité avant le 30 octobre 2015 à 10h00AM dans une enveloppe cachetée avec la mention « appel d'offres équipements garage ».

La municipalité se réserve la possibilité de ne retenir ni le plus haut, ni aucun des soumissionnaires et elle n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-10-0223

7.19 Demande de citoyen – Implantation de puits d'eau potable

Le conseiller Lucien Gendron déclare qu'il est en situation d'apparence de conflit d'intérêts et se retire des débats et de la décision.

ATTENDU que le citoyen Roland Gendron, propriétaire du 275, Rue Principale à Saint-Modeste a aménagé un puits d'eau potable

sur l'emprise de la Municipalité alors que ce dernier devait être implanté à plus de 20 pieds de l'emprise du Rang 2;

ATTENDU que par lettre du 8 juillet 2015, il a été signifié au citoyen l'infraction ainsi constatée, avec demande de régularisation sous 10 jours;

ATTENDU que le citoyen Roland Gendron a demandé à la Municipalité de lui octroyer une servitude permanente l'autorisant ainsi à utiliser ce puits;

ATTENDU que par sa résolution N° **2015-08-0173**, ce conseil suspendait la demande du citoyen afin de lui permettre de se faire faire des estimations de coûts :

- D'arpenteur pour le descriptif technique;
- De notaire pour la servitude
- Les tests d'eau potable par laboratoire indépendant tous les 3 mois

Les frais d'avocats de la municipalité seront à la charge du citoyen et sont évalués à la somme de ±600 \$.

Lorsque l'ensemble des coûts aura été établi et transmis au conseil pour étude, ce dernier prendrait une décision quand à l'octroi ou non d'une servitude relativement au puits actuellement en infraction;

ATTENDU qu'il s'en est suivi une visite terrain du 11 septembre 2015 avec rédaction d'un rapport de l'inspecteur en bâtiment (sous le N° d'annexe 2015-10-01.3) et rapport photographique (sous le N° d'annexe 2015-10-01.4); le tout afin de valider l'infraction et proposer des solutions au citoyen;

ATTENDU que lors de la visite terrain et après diverses rencontres, le citoyen Roland Gendron ne veut défrayer aucun coût relativement à l'octroi d'une servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste propose au citoyen les 2 solutions exposées au rapport de l'inspecteur en bâtiment portant le N° **2015-10-01.3**; à savoir :

- soit la relocalisation du puits;
- soit l'octroi d'une servitude de tolérance pour régulariser la localisation du puits aux conditions telles qu'indiquées au rapport susmentionné; tous les frais afférant à l'octroi de cette servitude étant à la charge du citoyen en infraction;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste demande au citoyen une réponse écrite à la présente proposition avant la date du 20 octobre 2015 dernier délai;

QU'en l'absence de réponse du citoyen ou en cas de refus de l'une ou l'autre des propositions exposées aux conditions telles que présentées, la Municipalité de Saint-Modeste engagera toute les mesures qu'elle jugera nécessaires afin de faire respecter son droit de propriété ainsi que les lois et règlements et en vigueur;

Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.

2015-10-0224

7.20 Achat d'équipement de voirie - niveleuse

ATTENDU qu'il est dans les intentions de la Municipalité de procéder au remplacement de certains équipements de voirie dont notamment, une niveleuse;

ATTENDU que par sa résolution N°2015-06-0137, la Municipalité donnait mandat au Comité « Achats de voirie », pour :

- la surveillance des prochains appels d'offres et encans à venir de la part du Centre de Services Partagés du Québec;
- le déplacement in situ aux fins de vérification des équipements qui intéressent la municipalité;
- participer aux encans et/ou appels d'offres spécifiquement ciblés par le comité « Achats de voirie » aux fins d'acquérir les équipements ciblés;
- à miser jusqu'à un montant maximum avant taxes de 100 000 \$ sur les équipements ciblés;
- à présenter les achats ainsi réalisés au conseil municipal aux fins de validation par voie de résolution, l'affectation comptable des différents équipements sera alors décidée par ledit conseil;

ATTENDU que différentes visites de niveleuses auprès des CGER de Cacouna et Saint-Pascal ont permis de cibler une niveleuse qui répondrait aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Simon Pelletier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste dépose par la présente une offre auprès de la direction du Centre de Gestion de l'Équipement Roulant pour l'acquisition d'une niveleuse Champion 740A VHP, année 2000, rattachée au CGER de Saint-Pascal, référencée sous le N° 00-0502 avec aile droite (9385 heures) au montant avant taxes de 29 600 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Modeste mandate M. Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier afin de représenter la Municipalité dans cette transaction et signer tout document relatif à ladite transaction;

QUE la présente dépense soit payée par la réserve financière de voirie, ainsi que les éventuels frais connexes rattachés à l'acquisition du véhicule;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

Néant

9. AFFAIRES NOUVELLES

Néant

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2015-10-0225

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond

appuyé par Lucien Gendron de lever la session à 21 heures 15 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire